

A V I S P U B L I C

PROMULGATION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-1-2015

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 7 juillet 2015**, le règlement suivant:

RÈGLEMENT 220-1-2015 Règlement amendant le règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Publié le 21 juillet 2015.

Paul Rathé, avocat, OMA
Greffier par intérim